



Les Équipements et offres de services à la population proposés sur la commune de Ploëuc-L'Hermitage

La commune de Ploëuc-L'Hermitage en quelques mots :

La commune de Ploëuc-L'Hermitage profite d'une dimension départementale évidente grâce à son emplacement stratégique au cœur des Côtes d'Armor sur l'axe Saint-Brieuc - Loudéac, avec un rayonnement quotidien pour les habitants de plusieurs communes des intercommunalités de Loudéac, Lamballe Terre et Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le centre-bourg de la commune de Plœuc-sur-Lié est un gros bourg rural à la structure urbaine centrale très affirmée, héritage d'un passé florissant. Ce centre-bourg possède un appareil commercial complet, quoique fragile, voire en difficulté, et par ailleurs une forte densité d'équipements spécifiques d'une ville centre avec 30 équipements de proximité et 20 équipements intermédiaires (collèges, écoles, équipements culturels et sportifs, Maison des Services au Public, pôle de proximité pour les services de l'agglomération, etc.).

Une commune engagée dans un projet de dynamisation de son centre-bourg :

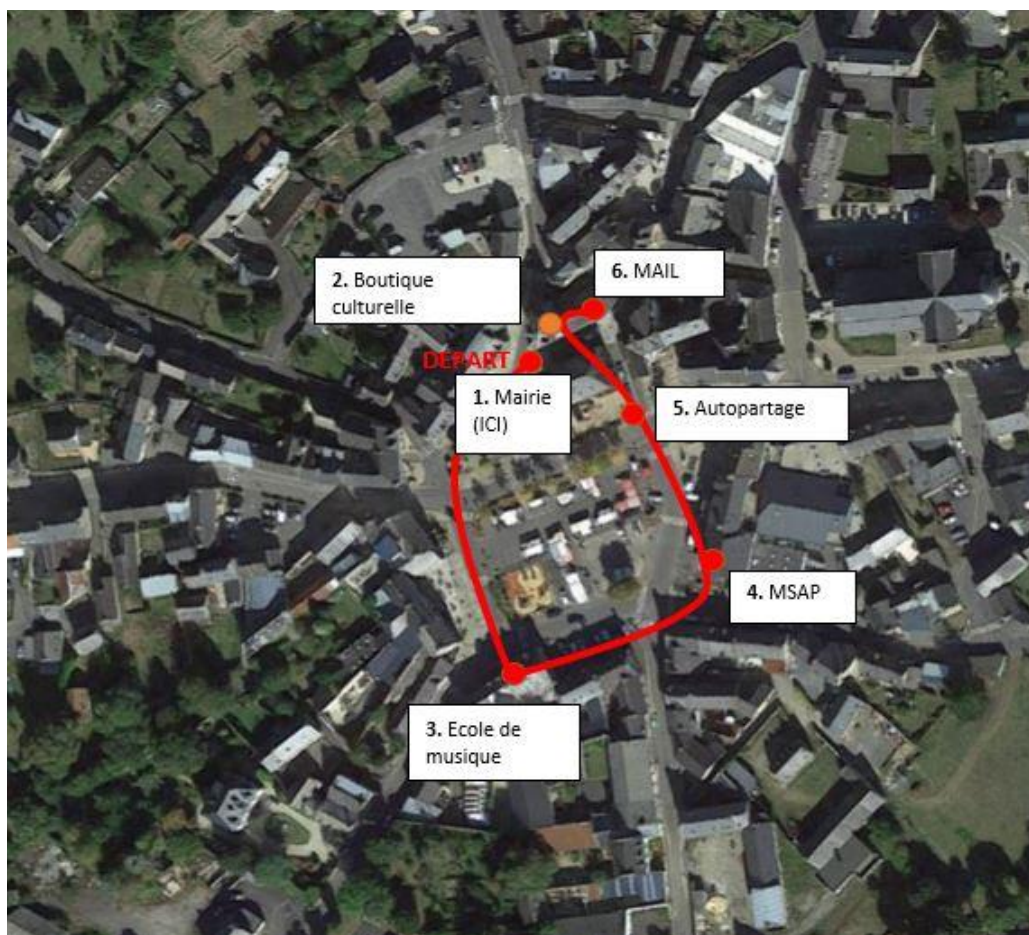
La stratégie :

- **Reconquérir l'habitat en centre-bourg et développer un parcours résidentiel pérenne ;**
- **Renforcer le commerce en centre-bourg en maintenant le tissu économique et commercial présent sur la commune, et dans le centre-bourg en particulier ;**
- **Privilégier un espace public vivant et durable ;**
- **Faire de la culture, du sport et plus largement de la dynamique associative un levier du développement du territoire ;**
- **Conforter les services publics ;**
- **Maintenir une double centralité et leur complémentarité dans le cadre de la commune nouvelle.**



⇒ **La commune est lauréate de l'appel à projet 2019 « Redynamisation des centres-villes et bourgs ruraux »**

Visite in situ d'équipements et de services proposés sur la commune



• Dispositif ICI à l'accueil de la Mairie

ICI (Inter Collectivités Info) est un service, développé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et engagée depuis 2017 à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Dédié aux usagers du service public, il a pour objectif principal de mieux informer le public lorsqu'il se déplace à la rencontre des agents d'accueil des différentes collectivités.

Le dispositif permet à l'utilisateur de recevoir les premiers éléments d'information qu'il était venu recueillir. L'agent d'accueil, au travers d'une centaine de fiches thématiques, dispose de toutes les informations nécessaires lui permettant de réorienter l'utilisateur vers la collectivité compétente en la matière quelles que soient les questions ou la collectivité de référence de l'utilisateur.

• Boutique culturelle partagée (en projet)

Création d'une boutique culturelle afin de mutualiser un espace commercial actuellement en friche, en centralité, pour y intégrer un espace d'exposition-vente pour les artistes de la commune et des alentours. Ce projet permettra de dynamiser encore le centre-bourg au travers d'une présence renforcée sur les pas de portes et impliquera également les acteurs culturels au travers d'une gestion partagée du site, et dans le cadre d'une convention.

- **Déménagement de l'Ecole de Musique communautaire et création d'un tiers lieu culturel (en projet)**

Il s'agit de replacer les activités de l'école de musique à proximité de la place Louis Morel, au cœur de la vie quotidienne et la création, dans cet espace, d'un tiers-lieu, lieu accessible à tous et favorisant les rencontres et les initiatives culturelles en centralité et en ruralité. La relocalisation de l'école de musique dans un ancien hôtel, à proximité immédiate de la salle de l'Etoile, salle de réunion et accueillant des événements extérieurs permettra de mutualiser les salles communales, dans une volonté de limiter les coûts induits (concerts, spectacles, cours d'instruments). L'étude de faisabilité est actuellement réalisée par la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement.

- **Création d'une Maison de Services Aux Publics**

La Maison des Services aux Publics, située dans le bureau de poste de Plœuc-L'Hermitage réunit plusieurs services et devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics « essentiels ».

Une convention tripartite fait intervenir l'association « Familles rurales » pour la mise à disposition de trois conseillers spécialisés dans l'accompagnement des usagers et des familles, la Poste ainsi que la Mairie de Plœuc-L'Hermitage et permet la présence d'un conseiller à Plœuc-L'Hermitage le jeudi matin ou sur rendez-vous. Les usagers de Plœuc-L'Hermitage, mais également des communes alentour, peuvent bénéficier d'un accompagnement pour leurs démarches en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Assurance maladie ou encore Pôle emploi, ainsi que d'une aide à l'accès aux droits (revenu de solidarité active, aide personnalisée au logement), pour préremplir les demandes de cartes d'identité, effectuer une demande de carte grise, etc.

- **Véhicules électriques partagés (en projet)**

Le développement d'une offre de mobilité avec une action de véhicules automobiles électriques en auto partage, a pour but de relier les deux centralités distantes de 6 km, mais aussi de permettre aux habitants de la commune et du bassin de vie une offre de mobilité écologique complémentaire aux offres de transports en commun déjà présentes sur le territoire pour répondre à leurs attentes en matière d'accès aux services de santé, au service public, à l'emploi, aux loisirs.

2 véhicules sur la commune déléguée de Plœuc-sur-Lié et un véhicule sur la commune de L'Hermitage-Lorge permettront aux habitants d'accéder à ce service, et sur chaque commune seront installés une borne de recharge électrique et une borne de retrait des clés des véhicules.

- **Création d'une Maison des Associations et des initiatives locales**

La création de la maison des associations et des initiatives locales a pour but de proposer, notamment aux associations, un lieu en centralité et accessible à tous, qui permette de renforcer le lien social et dynamiser la vie associative locale. Par ailleurs, la maison des associations a pour but de maintenir et développer l'offre de service en milieu rural auprès d'un public varié (de l'enfant en bas âge au sénior, souvent sans moyens de locomotion), de rendre encore accessibles des services de plus en plus virtuels et centralisés dans les grandes villes notamment au travers d'une salle de réunion équipée de visio-conférence, regroupement de différents services en un seul endroit.

Enfin, ce projet s'inscrit dans le cadre de la dynamisation du centre-bourg pour en renforcer encore son activité économique tout en garantissant une maîtrise du foncier et la valorisation du bâti existant.

Une démarche globale encore prolongée en candidatant à l'Opération de Revitalisation des Territoires

L'Etat a engagé de nouveaux dispositifs en faveur des centres-villes. Après le plan « Action Cœur de Ville », qui a constitué la première étape en 2018, l'article L302-2 du code de la construction et de l'urbanisme, issu de la loi ELAN prévoit le cadre de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Parmi les outils prévus par la loi, l'ORT doit permettre de :

- **renforcer l'attractivité commerciale** en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- **favoriser la réhabilitation de l'habitat** par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien, dispositif de réhabilitation de l'habitat ancien par l'investissement locatif
- **faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite ;
- **mieux maîtriser le foncier**, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Les élus de l'agglomération ont souhaité proposer une ORT multisite associant les centralités de Saint-Brieuc, de Quintin et de Plœuc-L'Hermitage.



PLÆUC-L'HERMITAGE ■■■
Source du Lié et Forêt de Lorge ■■■